

SAUVONS L'EAU!

N°44

LE MAGAZINE DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AVRIL 2021

Dossier

Pourquoi les zones humides sont notre assurance vie !



SAÔNE-ET-LOIRE : VINGT-TROIS COMMUNES RÉFLÉCHISSENT À LEUR SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT P.8
PLAN RHONE-SAONE 2021-2027 : UN OBJECTIF DE 800 HECTARES DE ZONES HUMIDES À RESTAURER P.10
PETITS REJETS, GRANDES OPÉRATIONS INDUSTRIELLES P.12 - BIXENTE LIZARAZU, LE DÉFENSEUR DES OCÉANS P.14
UN NOUVEAU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE P.20 - **LES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU EN ACTION P.21**

(NOUS AGISSONS)

26 octobre



André Aiello (vice-président du Syndicat des eaux de la Région Rhône Ventoux), Max Raspail (président de la Communauté de communes Ventoux Sud), Didier François (sous-préfet de Carpentras), Claire Floury (agence de l'eau) et Claude Labro (président du Syndicat Intercommunal d'assainissement et d'eau potable du Pays de Sault).

La Communauté de communes Ventoux Sud signe pour 3 ans à Villesur-Auzon (84) le contrat en zone de revitalisation rurale qui permettra d'accélérer la mise en conformité des systèmes d'assainissement des collectivités du plateau de Sault. L'aide de l'agence s'élève à 1,7 M€ sur les 4,6 M€ de travaux prévus.

13 novembre

La signature de l'avenant au contrat de rivière Saône mobilise une vingtaine de partenaires, des Vosges au Rhône, pour un programme de 4,6 M€ sur 2 ans, dont 2,6 M€ de l'agence. Au total, 48 opérations pilotées par l'EPTB Saône-Doubs pour reconquérir les fonctionnalités écologiques du Val de Saône avec 9 500 mètres de rivières et 110 ha de zones humides restaurés et 3 ouvrages aménagés pour rétablir la continuité écologique.



21 janvier

Lors du comité de pilotage annuel de suivi de l'accord-cadre 2016-2021, Karine Bonacina, directrice de la délégation de l'agence de l'eau à Montpellier et Magali Saumade, présidente de la Chambre d'agriculture du Gard, ont rencontré des agriculteurs en Costière et en Camargue, tous engagés pour la protection de la ressource en eau.



28 janvier



À Culoz, la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS) formalise avec l'agence de l'eau et le Conseil départemental de l'Ain un contrat de territoire pour les années 2020-2021. Une centaine d'actions d'un montant de 18,6 M€ sont programmées pour améliorer la qualité des milieux aquatiques, poursuivre la restauration des cours d'eau, des zones humides et de la continuité écologique, et préparer le transfert de compétences eau potable et assainissement vers la CCBS au 1^{er} janvier 2022.

Nicolas Alban (agence de l'eau), Pierre Cochonot (vice-président chargé des petit et grand cycles de l'eau à la Communauté de communes Bugey Sud et maire de Peyrieu), Pauline Godet (présidente de la Communauté de communes Bugey Sud), Annie Meuriau (conseillère départementale de l'Ain et maire d'Arvière-en-Valromey).

8 février

À Cagnes-sur-Mer, le maire de la ville Louis Nègre et Christian Estrosi, président de la métropole Nice Côte d'Azur, actent le démarrage de l'injection du biogaz produit par la station d'épuration « Aériis » dans le réseau de GRDF. L'agence de l'eau apporte 1,4 M€ pour cet équipement qui permettra de diminuer par trois le volume des boues d'épuration produites et d'alimenter en énergie renouvelable plus de 5 000 habitants du territoire.



Le 17 février, le Syndicat des eaux du Var Est inaugure **la passe à poissons** installée sur le seuil du Rabinon sur l'Argens (Var) en présence de Liliane Boyer, présidente du SEVE et maire du Muy, d'Annick Mièvre, directrice de la délégation de Marseille de l'agence de l'eau et de nombreux élus.

16 décembre

Yves Wigt, président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance et Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau, contractualisent à Mallemort (13) un nouveau partenariat de 3 ans afin d'anticiper le changement climatique, mieux gérer la ressource en eau en quantité et en qualité et agir en faveur de la biodiversité sur le territoire de la Durance.



des actions pour les milieux aquatiques et l'assainissement avec 2,8 M€ apportés par l'agence de l'eau et 1 M€ par le Conseil départemental de l'Isère.

Sylvain Granger, (vice-président en charge des cycles de l'eau à la Communauté de communes des balcons du Dauphiné), Jean-Yves Brenier (président de la Communauté de communes des balcons du Dauphiné), Laurent Roy (agence de l'eau), Annick Merle (conseillère départementale), Roger Marcel (président du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement des Abrets), Patrick Ferraris (président du Syndicat de la plaine et des collines du Catelan).

17 décembre

C'est une première sur le bassin versant de l'Isle Crémieu – Pays des Couleurs! Un contrat de territoire pour l'eau est lancé sur le territoire des Balcons du Dauphiné. 9,6 M€ soutiendront

3 février

La Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole inaugure l'ouverture de la vanne de biogaz de la nouvelle unité de méthanisation de la station d'épuration de Besançon Port Douvot, qui a bénéficié d'une aide de l'agence de 3 M€.



Frédéric Martin, directeur adjoint de GRDF, Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole, Christophe Lime, vice-président de Grand Besançon Métropole et Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.



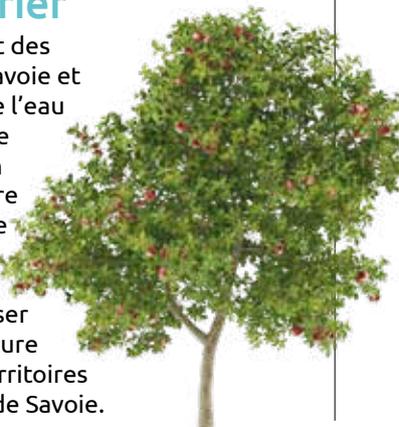
Yves Michel (président du Syndicat mixte du bassin de Thau), Karine Bonacina (directrice régionale agence de l'eau), François Commeinhes (président de Sète Agglopôle Méditerranée) et les maires des communes concernées.

4 février

Dans l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée inaugure 3 bassins d'orage à Gigean, Loupian et Mèze sur l'étang de Thau. Ces ouvrages, qui permettront d'éviter des débordements d'eaux usées non traitées dans l'étang, répondent au plan de réduction des rejets microbiologiques du Sage Thau-Ingril. Coût des travaux: 1,15 M€ dont 50 % d'aide de l'agence de l'eau.

24 février

Le Syndicat des fruits de Savoie et l'agence de l'eau signent une convention pour réduire le risque de pollutions diffuses et pérenniser l'arboriculture dans les territoires urbanisés de Savoie.



2 mars

« Je me félicite de l'importante concertation ayant permis la naissance de ce projet de territoire capital pour la préservation de la ressource en eau sous tous ses aspects », souligne Patrick Curtaud, président du Syndicat isérois des rivières Rhône aval (Sirra) lors de la signature du contrat de bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne, qui engage 43 M€ d'ici 2023.

édito

L'avenir de l'eau nous concerne tous !

Adoptés en septembre et octobre derniers par les comités de bassin, nos deux projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour la période 2022-2027 sont désormais au stade de la consultation du public. Ces documents d'importance visent à définir, pour les 6 années à venir, les objectifs à atteindre et les priorités d'actions pour l'ensemble de la politique de l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

“ La consultation des Sdage permet de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement. ”

La qualité de l'eau potable, sa disponibilité, l'évolution de la ressource en eau et des besoins dans le contexte du changement climatique, les inondations, les relations entre eau et biodiversité, les milieux marins, les pollutions... ne sont pas des préoccupations réservées aux seuls spécialistes et techniciens. Chaque citoyen doit pouvoir donner son avis sur ce sujet vital de l'eau. Pour aider à mieux en comprendre les enjeux, des vidéos, webséries, podcasts sont en ligne sur le site internet de notre agence, ainsi que les textes des deux projets de Sdage et un questionnaire à compléter. Vous voulez agir sur l'avenir de l'eau, donnez-nous votre avis ! Pour favoriser la mobilisation, cette consultation s'appuie sur l'appel à projets « Eau et participation citoyenne » que nous avons lancé en début d'année pour inciter les collectivités à tester des actions impliquant le grand public sur les problématiques de l'eau dans les territoires : grâce à la quinzaine de projets retenus dans lesquels l'agence investira jusqu'à 700 000 euros au total, on parlera de l'eau et de ses enjeux dans les territoires. Ensemble, sauvons l'eau !

Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Un producteur d'hydroélectricité bien dans son environnement

EDF Hydro Alpes renouvelle son engagement pour la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Un nouveau contrat régional signé avec l'agence de l'eau facilite la réalisation des études et des travaux en matière de continuité piscicole, transit sédimentaire, biodiversité et restauration morphologique.



■ L'inauguration de la passe à poissons du Châtelard en janvier dernier.

8
passes
à poissons
en projet

EDF Hydro Alpes exploite et assure la maintenance de 127 barrages et 108 centrales turbinant l'eau des rivières des Alpes du Nord et de la vallée de l'Ain. Ces dernières produisent un tiers de l'hydroélectricité d'EDF en France, soit l'équivalent de la consommation résidentielle de six millions d'habitants. « *Notre action s'inscrit dans la durée en conciliant production, gestion de l'eau et respect de l'environnement*, indique Xavier Hervé, directeur Concessions territoires environnement EDF Hydro Alpes. *C'est dans ce cadre que nous avons signé, avec l'agence de l'eau, un nouveau contrat régional Rhône-Alpes sur les années 2020 à 2022 pour la préservation et la restauration de la ressource et des milieux aquatiques* ». Sur cette période,

18 millions d'euros seront engagés par le producteur d'hydroélectricité en faveur d'études et de travaux sur des thématiques comme la continuité piscicole, le transit sédimentaire, la biodiversité ou encore la restauration morphologique. L'agence de l'eau accompagnera EDF Hydro Alpes à hauteur de 7,4 millions d'euros. Parmi les actions emblématiques prévues: l'amélioration du transit des sédiments sur 30 à 40 kilomètres dans le lit de l'Isère au niveau de la Combe de Savoie. « *Nous accompagnons les collectivités concernées par la réalisation d'études et l'acquisition de connaissances en matière de restauration de milieu et de maîtrise du risque inondation* », explique Xavier Hervé. EDF Hydro Alpes travaille également à la restaura-

tion d'un linéaire de dix kilomètres de la Romanche à hauteur de la commune de Gavet (Isère) à la suite de la construction, en partie souterraine, d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique. Ces deux aménagements remplacent 6 centrales et 5 barrages, dont la destruction permettra de retrouver la continuité piscicole et de renaturer les berges afin de rendre à la rivière son aspect originel et d'améliorer son fonctionnement écologique. Sur le nouveau barrage de Gavet, une passe à poissons a été aménagée pour leur permettre de remonter et descendre la rivière. C'est l'une des 32 passes à poissons aménagées par EDF Hydro Alpes; 8 supplémentaires sont actuellement à l'étude.

Une passe à poissons à l'usine du Châtelard

La signature du Contrat régional Rhône-Alpes 2020-2022 s'est prolongée par l'inauguration de la passe à poissons aménagée sur la Neuvache, exemple concret d'action subventionnée par l'agence de l'eau. Situé au droit de l'usine hydroélectrique du Châtelard, l'équipement constitué de quatre bassins rétablit la continuité piscicole à la montaison, désormais franchissable par des truites adultes en période de reproduction. Ces travaux d'aménagement ont été étudiés par EDF, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.



AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Les eaux de pluie mieux gérées

45
actions
en 3 ans

Grenoble Alpes Métropole accélère son action en matière d'assainissement, d'utilisation rationnelle de la ressource, de lutte contre les pollutions et de préservation des milieux aquatiques. « *Nous nous sommes engagés avec l'agence de l'eau dans un second Contrat d'agglomération, riche de 45 projets à réaliser sur les trois prochaines années*, indique Anne-Sophie Olmos, vice-présidente en charge du cycle de l'eau de Grenoble Alpes Métropole. *Ce partenariat nous donne les moyens de mener notre programme d'investissement, d'un montant global de 55,6 millions d'euros, grâce à 15,4 millions d'euros de subventions de l'agence de l'eau* ». Parmi ces opérations: le renforcement du traitement du temps de pluie à la station d'épuration Aquapole, située sur la commune du Fontanil-Cornillon. D'un coût de 18 millions d'euros,

le projet vise à limiter l'arrivée des eaux claires parasites dans cette structure de traitement des eaux usées de 55 communes, dont la présence peut engendrer des surcharges et des débordements. Aquapole sera équipée de décanteurs supplémentaires destinés à gérer les rejets non pris en charge en période de pluie et à diminuer le risque de pollutions de l'Isère.

Dans le contrat, des actions de protection des milieux naturels sont également incluses, notamment l'aménagement, au niveau du seuil de la Rivoire, au cœur de la Réserve naturelle régionale (RNR) des Isles du Drac, d'une rivière de contournement permettant aux truites de remonter le Drac le plus haut possible pour se reproduire.



■ Des décanteurs supplémentaires permettront bientôt de gérer les rejets non pris en charge en période de pluie.

DRÔME

Des roseaux pour traiter les eaux usées

La communauté de communes Porte de DrômArdèche a privilégié un système naturel de filtres plantés de roseaux pour ses deux nouvelles stations d'épuration de Saint-Sorlin-en-Valloire et Epinouze. La filtration des eaux usées est assurée par deux massifs de végétaux aménagés en étages. Dans le premier, les eaux traversent différentes couches de matériaux et les matières en suspension sont retenues à la surface du filtre. Le deuxième niveau permet une filtration plus fine. Les eaux traitées sont ensuite infiltrées dans le sol. Ce procédé utilise les capacités naturelles des roseaux et des micro-organismes pour un traitement efficace sans être énergivore. D'un coût de 1,1 million d'euros, ces deux ouvrages ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau de 510 000 euros.



en
bref

ISÈRE

La Bonne et le Malentraz libérés



■ Sur environ 490 mètres, les digues situées en rive droite du Malentraz et en rive gauche de la Bonne ont été arasées.

À leur confluence, la Bonne et le Malentraz ont retrouvé l'espace nécessaire à leur bon fonctionnement hydrologique afin de prévenir le risque d'inondation et de restaurer les milieux aquatiques. « *Par le passé, les deux rivières ont été endiguées en vue de protéger les habitations du hameau des Faures et de permettre le pâturage*, explique William Huchet, technicien rivières au Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SMBHI). *Au fil du temps, les aménagements ont chenalisé les écoulements et les ont déconnectés de leurs lits majeurs* ». D'un montant de 343 000 euros, le chantier a consisté à araser les digues situées en rive droite du Malentraz et en rive gauche de la Bonne sur environ 490 mètres. La digue en rive gauche du Malentraz a été confortée et un merlon a été reconstruit pour sécuriser les habitations voisines. « *La confluence est désormais libérée, rendant ainsi aux cours d'eau un large espace de respiration sédimentaire*, se félicite le technicien. *Les deux cours d'eau sont aussi reconnectés à une zone humide d'environ 1,5 hectare* ».



BOUCHES-DU-RHÔNE

Vers des campus désimperméabilisés

Sur deux sites de l'université Aix-Marseille, une étude est lancée en vue de désimperméabiliser et de permettre à l'eau de s'infiltrer. Une équipe pluridisciplinaire travaille à la définition de solutions efficaces et à leur démultiplication sur d'autres campus.



■ L'étude lancée sur le campus d'Aix-Marseille vise à définir des moyens de désimperméabilisation pour tous les sites universitaires.

« Extrêmement urbanisés et bétonnés, les sites de Saint-Charles et Saint-Jérôme de l'Université Aix-Marseille accordent peu de place aux espaces verts et à des sols perméables favorisant l'infiltration des eaux de pluie, explique Alain Sandoz, directeur du service pluridisciplinaire à la faculté des sciences de l'université. Celles-ci sont évacuées par le réseau d'égouts avec le risque de saturation et d'inondation ». La situation, commune à de nombreux campus, a inspiré au professeur un sujet d'étude lancé en début d'année avec l'ingénieure Laure Moreau sur les deux sites pilotes marseillais. Bénéficiant de 187 000 euros d'aides de l'agence de l'eau dans le cadre de son « Plan de rebond », la démarche vise à définir des moyens de désimperméabilisation sur les campus et à développer un protocole pour démultiplier les projets. « Il s'agit d'apporter

des réponses concrètes, de montrer ce qu'il est possible de faire pour infiltrer l'eau et développer la biodiversité nécessaire à une évapotranspiration bien utile l'été, indique Laure Moreau. Si les retours d'expériences sont nombreux dans d'autres villes, le climat méditerranéen et le contexte fortement contraint des campus choisis en font des projets atypiques ».

Une équipe a été réunie, comprenant une douzaine d'enseignants chercheurs de l'université, ainsi que plusieurs groupes d'étudiants. « Le projet bénéficie aussi du soutien des directeurs de sites, des équipes logistiques... L'implication est forte, ce qui nous permet de nous appuyer sur de larges savoir-faire des équipes de recherche en biodiversité urbaine, hydrogéologie, physico-chimie, hydrologie, sociologie... », se félicite Alain Sandoz. À terme, un diplôme universitaire pourrait

MANDELIEU-LA-NAPOULE

Des acquisitions nécessaires à la restauration des espaces naturels

Territoire très urbanisé et soumis à de fortes inondations, la [Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins](#) a lancé un programme d'aménagement des berges et des abords du Riou de l'Argentièrre. À Mandelieu-la-Napoule, le projet prévoit la restauration de l'espace de bon fonctionnement de ce petit fleuve côtier sur 1,4 kilomètre et sa reconnexion à la zone humide des Minelles. Afin de mener à bien ces travaux, la ville a acquis 2,37 hectares de parcelles de terrain situées sur les berges du cours d'eau, en vue de retrouver une largeur de lit plus naturelle, de limiter les vitesses de crues et l'érosion et de créer des promenades pour les habitants. D'un coût de 253 000 euros, cette opération foncière a été financée à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau. Les 17 hectares des Minelles sont en cours de rachat et pourront, à terme, être mobilisés pour limiter les impacts des inondations et restaurer les milieux humides résiduels.



voir le jour et capitaliserait sur ces recherches en vue de former les futurs aménageurs de demain et les personnels des collectivités en charge de l'urbanisme. Le projet est entré en phase opérationnelle en mars dernier. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année.



187 000 €

L'aide de l'agence de l'eau dans le cadre de son « Plan de rebond » pour définir des moyens de désimperméabilisation sur les campus.

Opération végétalisation pour le Briançon

À hauteur de la commune de Théziers (Gard), le Briançon, affluent du Gardon, coule aujourd'hui sur 3,5 kilomètres dans un lit restauré où l'endiguement laisse place à de belles berges végétalisées.

Les entreprises de travaux s'activent sur les bords du Briançon à hauteur de la commune de Théziers. Les ultimes ensemencements d'herbacées et les plantations de boutures de saules, d'hélophytes et autres plantes à racines mettent un point final au chantier de restauration de cet affluent du Gardon. Cette végétalisation prend place sur les berges réaménagées en pente douce à la suite de la suppression d'endiguements devenus obsolètes et du dévoiement des réseaux électriques, de communication et d'assainissement. La risberme ainsi créée présente une hauteur variable par rapport au fond du lit et offre une diversité d'habitats pour la faune et la flore. Très active sur le site jusque-là, la canne de Provence, espèce invasive, a été arrachée, broyée puis enfouie sous deux mètres de terre afin de réduire le plus possible le risque de repousse.

« Démarré en septembre 2019 après des années de préparation, le chantier a supprimé sept kilomètres de digues et réaménagé le lit afin de maintenir une capacité de transit des crues similaires à une situation endiguée, indique Étienne Retailleau, directeur adjoint de l'EPTB Gardons. La phase de terrassement a concerné 120 000 m³ de terre à évacuer ou à redéployer le long du cours d'eau sur des terrains que nous avons achetés ». Les ponts de Lorette et du Moulin, ouvrages routiers de franchissements de la rivière ont été remplacés par des passages à gué. Le pont des Moutonnes a pour sa part été supprimé. Le coût total de cette restauration du Briançon s'élève à 4,4 millions d'euros, dont 50 % financés par l'agence de l'eau, 20 % par le fonds européen Feder, 10 % par le Département du Gard et 20 % par l'EPTB Gardons.



La phase de terrassement a évacué ou redéployé 120 000 m³ de terre.

7 km
de digues
supprimés

La faune préservée

Papillon protégé reconnaissable par des dessins noirs sur fond jaune et des taches rouges sur ses ailes postérieures, la Diane apprécie l'aristoloche présente sur les berges du Briançon pour pondre ses œufs. Lors des travaux de restauration, cette espèce végétale a été délicatement déplantée par motte avant d'être réintroduite une fois le chantier achevé. L'opération a permis de protéger à la fois l'aristoloche et le papillon Diane. Des nichoirs à chauve-souris et des habitats pour petits mammifères ont également été installés sur les berges.

en
bref

QUESTION À Michel Diaz



Directeur du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Quels sont les objectifs de votre nouveau contrat de PNR ?

Notre vaste territoire de 70 000 hectares subit les conséquences du changement climatique caractérisées par une forte salinisation des sols et des nappes phréatiques, ainsi que par un déficit d'eau évalué à plus de 30 millions de m³ sur la période de juin à octobre. À cela s'ajoute un complexe lagunaire fragile, avec les lagunes de Campagnol et de Bages-Sigeon qui n'atteignent pas le bon état. Le nouveau contrat de PNR signé avec l'agence de l'eau nous permet de programmer, sur les trois prochaines années, des actions pour économiser la ressource en eau, préserver les zones humides et sensibiliser la population à l'environnement des milieux aquatiques et humides. Par exemple, nous lancerons la phase 2 de l'étude Salinisation des aquifères littoraux de la Narbonnaise destinée à comprendre l'apparition de ce phénomène dans la basse plaine de l'Aude et à évaluer les impacts du changement climatique sur l'état quantitatif et qualitatif des sols et des nappes. En parallèle, nous élaborerons un plan de gestion de l'étang de Campagnol.

Un schéma d'assainissement pour limiter les pollutions par temps de pluie

La Communauté de communes Entre Saône et Grosne passe à l'action. La rédaction d'un Schéma directeur d'assainissement (SDA) commun à ses 23 communes permet d'établir un diagnostic et de programmer des opérations d'amélioration de la gestion des eaux usées et des eaux de pluie.



■ À Saint-Cyr, des travaux visent à réduire de 40 % les apports d'eaux claires parasites par la mise en séparatif des réseaux.

Dotée depuis le 1^{er} janvier 2020 de la compétence Assainissement, [la Communauté de communes Entre Saône et Grosne](#) gère la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour ses 23 communes. « En prenant en charge cette mission six ans avant l'obligation légale, nous avons souhaité réaliser un état de lieux des systèmes de gestion des eaux usées existants en vue d'uniformiser notre action dans un unique Schéma directeur d'assainissement, explique Jean-Claude Becousse, le président d'Entre Saône et Grosne. Jusqu'ici seules treize municipalités en possédaient un ».

Nouvelle unité de traitement des eaux usées

Ce travail devrait déboucher d'ici à la fin de l'année, au plus tard début 2022, sur un programme pluriannuel d'actions afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement du réseau d'assainissement collectif des eaux usées. Le futur SDA comprendra également un volet

sur la gestion des eaux pluviales, basé sur des études d'impact et destiné à définir un zonage pluvial dans les 23 communes. « Nous cherchons à désimpermeabiliser les sols et à limiter le ruissellement, indique le président. Il s'agit de préserver les milieux aquatiques, mais également de nous préserver des inondations ». Démarrés en mars dernier à Saint-Cyr, des travaux d'un montant de plus de 326 000 euros visent à réduire de 40 % les apports d'eaux claires parasites par la mise en séparatif des réseaux. La pose d'un collecteur pluvial complètera le dispositif en recueillant les eaux des surfaces imperméables. « C'est une opération importante pour Saint-Cyr que l'agence de l'eau subventionne à 50 %, précise Jean-Claude Becousse. Sans son aide, nous ne pourrions pas financer seuls tous nos projets ». À Gigny-sur-Saône, une nouvelle unité de traitement des eaux usées, en remplacement de deux installations existantes vétustes, est en outre en cours de construction pour un montant de

1,45 million d'euros. « La lagune de l'Épervière a été construite dans les années 1970 pour traiter les eaux usées de 220 personnes, souligne le président. Avec le camping de l'Épervière, elle doit gérer l'équivalent de 900 à 1 100 personnes. Lorsqu'elle sature, les eaux ne peuvent plus être traitées et le surplus part dans le cours d'eau Noue, pour finir dans la Saône ». L'équipement disposera d'un lit bactérien et de deux lits plantés de roseaux à écoulement vertical. Une zone végétalisée permettra de réduire l'impact des rejets sur le milieu naturel.

23

Le nombre de communes concernées par le nouveau Schéma directeur d'assainissement.

JURA

Un nouveau visage pour la Furieuse

8
panneaux
pédagogiques



■ Des amas de rochers ont été installés dans le ruisseau afin de créer des caches à poissons.

Labellisée Cité de caractère de Bourgogne-Franche-Comté, la ville comtoise de Salins-les-Bains bénéficie d'un riche patrimoine historique traversé par la Furieuse, affluent de la Loue. En partenariat avec la commune, l'[Epage Haut-Doubs Haute-Loue](#) achève actuellement des travaux de restauration hydromorphologique sur ce ruisseau torrentiel. « *Les aménagements successifs avaient homogénéisé le cours d'eau, aussi bien en termes de vitesse d'écoulement que d'habitat piscicole*, explique Benjamin Knaebel, technicien de rivières à l'Epage Haut-Doubs Haute-Loue. *Sur 1,2 kilomètre, le chantier a restauré son lit et remis en état le seuil de la Grande Saline en lui donnant plus de profondeur* ». Des amas de rochers ont été installés dans le ruisseau afin de créer des caches à poissons et des banquettes végétales intégrées

en vue de resserrer la Furieuse. L'ensemble de ces opérations vise à réduire le réchauffement de l'eau et à favoriser un corridor de biodiversité. La Furieuse restaurée se dévoile désormais depuis des berges aménagées au sein du parc des Cordeliers. Depuis le centre-ville, une promenade permet de cheminer le long du cours d'eau et de s'informer grâce à l'installation de huit panneaux pédagogiques sur la faune, la flore ou encore les usages de l'eau. Le projet, d'un montant de 1,7 million d'euros, est soutenu à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau, le fonds européen Feder, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Jura, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la Fédération de pêche du Jura, l'Office de l'habitat du Jura et la Drac.

VALLÉE DE L'OGNON

Deux syndicats au chevet du bassin

[Le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon](#) et le [Syndicat intercommunautaire du bassin de la haute vallée de l'Ognon](#) travaillent à la reconquête des milieux et à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin de l'Ognon. À ce jour, 77 % des actions inscrites dans le contrat de rivière commun ont vu le jour. Par exemple, plusieurs frayères à brochets ont été aménagées dans le lit de la rivière, notamment à hauteur de la commune de Brussey (Haute-Saône) et de Vitreux (Jura). À Loulans-Verchamp (Haute-Saône), les rivières Linotte et Quenoche ont retrouvé leur confluence et leurs méandres d'origine. Un avenant financier est en cours de discussion avec l'agence de l'eau afin d'achever ce programme sur les trois prochaines années, dont la restauration de la Vèze d'Ougney (Jura) prévue l'année prochaine.

VOSGES

Des réseaux renouvelés grâce au plan de relance

Dans le cadre du plan France Relance, la commune du Val d'Ajol bénéficie d'une aide exceptionnelle de l'agence de l'eau. Une enveloppe de 680 000 euros lui permet de financer d'importants travaux, d'un montant de 2,2 millions, au hameau de Faymont. Depuis cet hiver, les réseaux d'eau potable sont renouvelés et les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement. « *Notre station d'épuration traite aujourd'hui les rejets d'un peu plus de la moitié de la population, soit 2 000 Ajolais*, indique Anne Girardin, la maire. *Nous avons passé des conventions avec les particuliers pour réaliser les branchements et éviter les rejets dans la rivière* ». D'autres secteurs de la commune bénéficieront de ces travaux dans les prochaines années.



■ Objectif premier : éviter les rejets dans la rivière.

800 hectares de zones humides à restaurer

En cours de finalisation pour adoption cet été, le plan Rhône-Saône 2021-2027 renouvelle ses ambitions de préservation des zones humides. Un objectif de 800 hectares à restaurer est fixé, facilité par le contrat de rivière Saône et l'animation d'un réseau de gestionnaires des espaces naturels sur un linéaire allant des sources de la Saône et du lac Léman jusqu'au delta de Camargue. Avec en chef d'orchestre, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.



■ Le marais de l'Etournel, dans l'Ain, est identifié d'intérêt communautaire pour sa richesse naturelle.



■ Le lac du Meyrol et les îles du Rhône font actuellement l'objet d'une restauration.

Pierre Roussel, administrateur de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et référent pour les plans Rhône et Loire, est un observateur attentif des territoires. « Il y a plus de 15 ans, le plan Loire a commencé à se préoccuper des zones humides et l'on constate aujourd'hui des résultats tangibles. Une stratégie identique s'opère sur le Rhône et la Saône, mais il convient d'être patients, de sensibiliser sur l'importance de ces espaces et de fédérer les différents acteurs autour d'enjeux partagés et acceptés », résume-t-il. La Fédération est là pour cela : elle anime, challenge les idées, partage les expériences, opère le lien avec les financeurs et participe à définir une feuille de route pour la préservation de ces zones humides stratégiques à tous points de vue (lire aussi notre dossier en page 15). Une réunion s'est tenue en mars sur ce sujet, dont le contenu participera à définir les actions à venir, sur les court, moyen et long termes. « Le précédent plan Rhône-Saône prévoyait au départ la restauration de 400 hectares de

Une prise
de conscience
réelle

zones humides, indique Éléonore Vandel, cheffe de projet à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Au final, ce sont 600 hectares qui ont fait l'objet de travaux, ce qui prouve que la prise de conscience, bien que progressive, est réelle ». Orienté autour de 7 volets, le nouveau plan mise notamment sur un objectif de 800 hectares de zones humides préservées ou restaurées (avec un budget, restant à valider, de 15 millions d'euros sur les 125 millions d'euros du volet « eau et biodiversité ») et vise une plus grande mobilisation de tous les acteurs. Tant l'Europe que l'agence de l'eau restent au premier plan en termes de financement. Pour bénéficier d'une aide de cette dernière, il convient d'élaborer un projet de restauration ou de préservation d'une zone humide préalablement définie à enjeu, dont le fonctionnement apparaît dégradé ou menacé. Par ailleurs, l'appel à projets « eau et biodiversité », ouvert jusqu'au 30 avril 2021, bénéficie d'une enveloppe de 10 millions d'euros.

• **.55%** des vallées inondables du Rhône et de la Saône sont couvertes par des zones humides. Cela représente plus de 200 000 hectares jouant naturellement un rôle déterminant dans la régulation du cycle de l'eau et pour la diversité biologique.

• Sur les **600 hectares** restaurés grâce au plan Rhône-Saône 2015-2020, plus de 40 projets ont été conduits.

• **7 objectifs** au cœur du plan Rhône-Saône 2021-2027

Développer un transport fluvial performant et écologique / Restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau / Accompagner un tourisme durable le long de l'axe / Favoriser la transition énergétique / Favoriser la résilience des territoires et des activités face aux inondations / Économiser la ressource en eau dans les pratiques agricoles / Poursuivre les actions de recherche, d'éducation, de communication et d'appui à la gouvernance.



SAÔNE

Un futur royaume pour les brochets

Étudiée de près depuis 2014, la zone humide de la commune de Gergy en Saône-et-Loire s'étend sur 3,5 hectares en bordure de Saône, auxquels s'ajoutent 6,5 hectares de francs-bords (berges basses facilement inondées). Elle fera l'objet de travaux en fin d'année au titre du plan Rhône-Saône dans l'objectif d'arracher les restes d'une ancienne peupleraie et de restaurer un franc-bord actuellement envahi par de multiples espèces invasives. « Outre l'action sur les espèces exotiques et sur l'ancienne peupleraie, la restauration de ce site prévoit des travaux de protection d'un platis. La restauration de ces zones de hauts-fonds toujours en eau, à très forts enjeux piscicoles entre autres, nécessite de les protéger des vagues

engendrées par le passage des bateaux. Une frayère à brochet sera également créée dans la zone humide pour favoriser la reproduction de ce poisson emblématique de la rivière », indique Nicolas Amendola, chargé de projet au sein de l'EPTB Saône-Doubs. Sur ce site remarquable pour sa diversité faunistique, ses prairies et ses espaces alluviaux, un sentier pédagogique numérique sera également aménagé.

L'originalité du projet tient aussi à l'opération foncière réalisée pour une préservation du milieu à long terme. L'ensemble, inscrit au contrat de rivière Saône, mobilise un budget de 360 000 euros TTC, dont 70 % de subventions de l'agence de l'eau et 25 % de fonds européens.



360 000 €
au contrat
de rivière
Saône

■ Un Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) de l'axe Saône, porté par l'EPTB Saône et Doubs, va s'engager cette année. Il mobilisera les collectivités, VNF, les fédérations de pêche et de chasse, les associations, les acteurs économiques et les agriculteurs.

QUESTION À Marie-Claire Barbier

Maire de Chindrieux et présidente du Cisal lac du Bourget

Où en est la restauration de la zone humide du marais de Chautagne, située sur votre commune ?

Ce sujet nous préoccupe depuis plusieurs années, des études ayant démontré que cette zone humide de 1 500 hectares était en train de disparaître ou au moins de s'atrophier. Avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, nous avons lancé une réflexion pour sa réhabilitation. Notre première action a été de ne pas renouveler le bail concédé à l'agriculteur présent sur le site, afin de récupérer l'usage d'une parcelle de 60 hectares d'un seul tenant. Nous avons ensuite engagé les travaux nécessaires, notamment le rebouchage des drains qui asséchaient la zone et le creusement d'étangs, dans lesquels nous observons le retour d'espèces diverses. Les travaux étant terminés depuis un an, nous réfléchissons à une gestion globale du marais avec la communauté d'agglomération Grand Lac, la chambre d'agriculture, ONF, la fédération des chasseurs et l'agence de l'eau. Ma conviction est qu'il faut rendre sa vocation agricole au site, d'une manière compatible avec le bon fonctionnement de la zone humide. Plusieurs cultures sont envisagées et des essais de plantation réalisés afin de prendre la meilleure décision possible.

Visionner le film de présentation du projet sur YouTube :



Petits rejets, grandes opérations

Afin de limiter l'impact des rejets toxiques des activités industrielles et artisanales, collectivités et organisations professionnelles se mobilisent dans le cadre d'opérations territoriales et sectorielles. Elles ciblent en priorité les petites entreprises émettrices de rejets polluants. Exemples dans la Communauté de communes Dombes Saône Vallée de l'Ain et avec les Fédérations françaises du bâtiment.

Moins
de substances
toxiques



■ Trois fédérations du bâtiment se sont regroupées pour aider 500 professionnels de la peinture à s'équiper de stations de nettoyage vertes.

C'est bien connu, les petits ruisseaux font les grandes rivières. La preuve avec les opérations collectives, dont l'objectif vise à réduire les rejets de substances toxiques dans le milieu naturel en ciblant notamment l'artisanat et les PME. Misant sur l'effet de masse, ces actions prennent différentes formes. Elles peuvent être territoriales, comme celle menée sur le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée de l'Ain.

Destinée à améliorer la qualité des cours d'eau en réduisant à la source les pollutions, la démarche a débuté en mars 2020 avec le recrutement de Valérie Delage comme chargée de missions EFluents non domestiques, dont les tâches sont financées par l'agence de l'eau. « *Durant la première année, j'ai réalisé un état des lieux exhaustif des activités économiques en croisant les bases de données des chambres consulaires, des collectivités...* », explique-t-elle. *La photographie de ce tissu industriel m'a permis de classer les entreprises selon 8 critères, notamment leur typologie d'activité, la qualité des cours d'eau à proximité de leur site et les consommations d'eau* ». Au final, à partir d'une

liste de 400 noms, l'action s'est concentrée sur une trentaine d'entreprises prioritaires. La chargée de mission a commencé, en début d'année, les visites de ces sites, en vue de les accompagner dans leur régularisation. Au programme: diagnostic des installations, préconisations d'aménagements, promotion des bonnes pratiques, assistance administrative au montage des dossiers de subventions, suivis des travaux...

Ces démarches collectives peuvent également être sectorielles, à l'échelle d'une région ou d'un bassin, ciblant une branche d'activité clairement identifiée.

Les Fédérations françaises du bâtiment (FFB) d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Bourgogne-Franche-Comté participent actuellement à ce type d'opération. Baptisée O'Niveau, l'action vise depuis le 1^{er} octobre dernier à inciter les entreprises de peinture et les artisans de ces régions à s'équiper d'une station de nettoyage de leurs outils plus respectueuse de l'environnement. « *Cet équipement fonctionnant en circuit fermé, il utilise très peu d'eau. Grâce à ce système, il n'y a plus d'eau polluée*

rejetée dans les réseaux », explique Angélique Arnaud, chargée de mission Environnement à la FFB d'Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, après traitement, les déchets générés sont envoyés dans des déchetteries spécialisées. À terme, l'objectif de l'opération est d'accompagner 500 entreprises à s'équiper de ces stations sur l'ensemble des trois régions grâce au soutien financier de l'agence de l'eau. Soit autant d'entreprises et d'artisans en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Deux autres opérations sectorielles sont en cours sur le bassin Rhône-Méditerranée: une sur les activités textiles en Auvergne-Rhône-Alpes portée par Unitex, et une avec les coiffeurs en Bourgogne-Franche-Comté portée par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat.

500

Le nombre d'entreprises équipées
de stations de nettoyage d'ici fin 2022.

Une irrigation plus économe pour les cultures de la plaine de la Volonne

En adoptant un système d'irrigation sous pression, les agriculteurs de l'ASA de la plaine de Volonne portent à l'eau toute l'attention qu'elle mérite.

Deux millions de m³ d'eau, c'est l'estimation du volume économisé par les 400 adhérents de l'Association syndicale autorisée de la plaine de la Volonne (Alpes-de-Haute-Provence) qui ont modifié leur équipement. Finie l'irrigation gravitaire via le prélèvement dans le Vançon, place à un système sous pression avec un prélèvement dans la Durance. « *Entre les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et les contraintes réglementaires, le Vançon ne pouvait plus alimenter correctement nos 220 hectares du périmètre composé majoritairement de vergers, de céréales et de cultures fourragères*, explique Didier Arnaud, président de l'ASA de la plaine de la Volonne. *Nous avons décidé d'arrêter les prélèvements dans ce cours d'eau et de nous tourner vers la Durance en modernisant notre système d'irrigation afin de mieux gérer la ressource* ».

Le changement s'est effectué en deux temps. Une première phase de travaux, d'un montant de 2,5 millions d'euros, a permis

d'aménager 4 forages dans la nappe alluviale de la Durance, une station de pompage en bordure du cours d'eau, un bassin tampon, 9 kilomètres de canalisations enterrées sur 142 hectares de terres cultivées et 80 sorties d'eau. La deuxième étape vient de s'achever avec l'intégration au réseau de 15,6 kilomètres de canalisations pour les 78 hectares restants. D'un montant de 2,45 millions d'euros, l'opération est en cours d'achèvement.

24,6 km

La longueur
de canalisations installées
pour irriguer les cultures



■ Une première phase de travaux a permis d'aménager un bassin tampon.

Une fromagerie soucieuse de ses rejets



« *Nous voulons être irréprochables, respectueux et sereins par rapport à nos rejets dans les milieux* », explique Maxime Beaulaton, vice-président de la Fromagerie du Mont Rivel. Réunissant 36 exploitations, soit environ 70 producteurs, la coopérative se lance dans un projet de rénovation et de modernisation de sa station d'épuration. Objectif : réduire ses rejets de chlorure de sodium, de phosphore et de matière organique grasse dans le Rivel, grâce à un traitement biologique des eaux usées. Jusqu'à présent, les rejets sont traités dans trois lagunes, dont les performances sont devenues insuffisantes. Les appels d'offres viennent d'être lancés en vue d'une livraison de l'équipement l'année prochaine. Pour ce projet d'un montant de 1,7 million d'euros, l'agence de l'eau apporte une aide de 626 000 euros.

(PORTRAIT)

Bixente Lizarazu Défenseur des océans

L'ancien footballeur professionnel, champion du monde avec l'équipe de France, voue une passion à la nature, aux océans et aux animaux marins. Pour continuer à explorer le plus beau des terrains de jeu, il s'engage concrètement.

Bixente Lizarazu ne fait pas les choses à moitié. Sur les terrains, il a remporté les plus beaux trophées, aussi bien avec l'équipe nationale qu'en club. Son palmarès égrène six titres de champion d'Allemagne, quatre Coupes d'Allemagne et une victoire en Ligue des Champions en 2001 avec le Bayern de Munich, une victoire à l'Euro en 2000 avec les Bleus... et, bien sûr, une Coupe du monde en 1998, la première pour la France, aux côtés de Zinédine Zidane. Si l'arrière gauche a longtemps défendu les surfaces de réparation des assauts des équipes adverses, il est aujourd'hui en pointe dans la protection de l'environnement. Une évidence pour cette icône du sport: « *De par mes origines basques, entre mer et montagne, j'ai eu la chance d'être au contact de la nature et d'y trouver un équilibre. Que ce soit le surf, la plongée sous-marine, le vélo ou le ski, mes passions m'ont éveillé à l'environnement. Il n'y a rien de mieux que de vivre des expériences au contact des océans pour prendre conscience de leur fragilité.* »

" En Polynésie, la nature sauvage est entièrement préservée. En métropole, nos côtes sont tout aussi sublimes, mais j'aimerais qu'on les respecte davantage. "

Bixente Lizarazu a très tôt placé sa notoriété au service des causes qui le touchent. Le naufrage du pétrolier Prestige, survenu en 2002 au large du cap Finisterre près des côtes de la Galice, est l'événement déclencheur de son engagement public. En plus d'être le parrain de Surfrider Foundation, qui organise tous les



■ Bixente Lizarazu a créé l'association "Liza pour une mer en bleus" dans l'objectif de participer à la sauvegarde des océans et des littoraux.

ans des opérations de nettoyage du littoral, l'ancien numéro 3 de l'équipe de France crée « Liza pour une mer en bleus » afin d'aider les associations à trouver des financements et à communiquer sur leurs actions en faveur des océans, des mers et des rivières. « *J'ai ressenti le besoin de passer la vitesse supérieure et de m'impliquer dans une démarche active en tant que citoyen pour la protection du littoral... sans donner de leçon à qui que ce soit, précise-t-il. L'Atlantique comme la côte méditerranéenne sont sales. Je ne suis pas là pour faire la police, mais quand je vois des gens pique-niquer et abandonner leurs déchets derrière eux, comme si la plage allait se nettoyer toute seule, ça me désole.* ». L'enfant du Pays basque aime aussi les eaux du Pacifique, en particulier celles de la Polynésie française où il plonge régulièrement dans les atolls à la découverte d'une nature sauvage encore peu impactée par l'activité humaine. Un documentaire de 52 minutes retrace l'une de ses immersions à la rencontre des requins-marteaux et des requins-tigres. « *J'ai voulu célébrer l'harmonie qui peut exister entre l'homme et la nature, ex-*

plique Bixente Lizarazu. *L'idée avec ce film est de transmettre un message simple: l'homme a tendance à tout s'approprier, mais lorsqu'il s'invite dans l'océan, c'est à lui de s'adapter.* ». Dans les prochaines semaines, le sportif-réalisateur quittera les eaux bleues des océans pour le vert des stades. Du 11 juin au 11 juillet prochains, il commentera les matches du Championnat d'Europe de football.

Repères

9 décembre 1969 > naissance à Saint-Jean-de-Luz

1988 > lance sa carrière pro avec les Girondins de Bordeaux

1998 > remporte la Coupe du monde de football

2003 > crée l'association « Liza pour une mer en bleus »

2006 > devient consultant football

2020 > réalise le documentaire *Ma'ô Mana - l'esprit du requin*

Pourquoi les zones humides sont notre assurance vie !



Dossier

L'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action ! Car les zones humides continuent à disparaître au profit d'une urbanisation croissante et d'aménagements pour le développement de certaines activités. Ces milieux naturels sont pourtant de vrais atouts pour les territoires, au cœur du grand cycle de l'eau. Au-delà de leur rôle écologique, ils remplissent des fonctions vitales et présentent un intérêt social et économique. Fondamentaux pour l'adaptation de notre société au changement climatique, ils ne peuvent plus attendre. Voici pourquoi...





■ À l'échelle mondiale, les sols des zones humides stockent deux fois plus de carbone que l'ensemble des forêts de la planète. Ici, le marais de Vaux, dans l'Ain.

« Parmi tous les écosystèmes de la planète, les zones humides connaissent un sort paradoxal. Alors qu'elles constituent l'écosystème le plus productif, celui qui contribue à la subsistance et au bien-être de l'humanité, elles ont été massivement détruites, jusqu'à la disparition des deux tiers d'entre elles depuis le début du XX^e siècle. Et là où elles ont été rayées de la carte, les effets n'ont pas tardé à se faire ressentir : diminution des ressources vivrières, dégradation de la qualité de l'eau, augmentation des inondations et des sécheresses... ». Derrière ce sombre tableau, Jean Jalbert, directeur de la Tour du Valat, un institut de recherche pour la conservation des zones humides dans le bassin méditerranéen, entrevoit toutefois une note

préservation, ce qui nécessite de les inventorier, poursuit-il. L'accompagnement technique et financier de l'agence de l'eau s'avère précieux, sachant que chaque projet d'aménagement doit réellement prendre en compte les zones humides, y compris les plus petites d'entre elles, souvent négligées. Il convient ensuite de passer au stade de la restauration des zones humides dégradées, devenue un sujet sérieux pour les élus locaux, souvent sous la pression de l'opinion publique. Sans plus attendre, l'heure est à l'action... d'autant que les effets positifs induits dépassent souvent les attentes ».

Un grand atlas en préparation

" Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau vise un objectif de 10 000 hectares à restaurer ou à acquérir, il en reste encore 7 477 à réaliser " <

d'optimisme dans la prise de conscience constatée depuis 10 ans, mais il reste formel : « les zones humides sont notre assurance vie ». Ces infrastructures naturelles accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, peuvent soutenir les épisodes d'étiage, jouent un rôle majeur en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du cadre de vie, du développement des territoires. Elles participent même à la bonne gestion des finances publiques en réduisant les coûts de la prévention des risques d'inondation. Rien de moins ! « La première des priorités pour une collectivité devrait être leur

Effet positif n°1 : une eau potable meilleure
Aujourd'hui presque achevé, le chantier de restauration du marais de Vaux, situé sur le plateau d'Hauteville dans l'Ain et d'une superficie de 130 hectares, a mobilisé une enveloppe de 1,5 million d'euros pour rétablir son fonctionnement (défrichage, remeandrement du ruisseau et comblement de 8 kilomètres de fossés drainants), à laquelle s'ajoutent 3 millions d'euros de travaux de mise en conformité des réseaux des eaux usées et pluviales des communes de Cormaranche-en-Bugey et Hauteville-Lompnes. « Nous avons monté un contrat de territoire pour la restauration et la rénovation des réseaux, explique Sylvie Duret, chargée de mission au **Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN)**. Les montants engagés peuvent sembler colossaux, mais ils sont faibles au regard des services que le marais rendra gratuitement à l'avenir en tant que régulateur des crues, réservoir d'eau et réserve de biodiversité. Ce projet n'aurait pas été

cohérent si les problèmes de pollution liés aux réseaux non conformes qui se déversaient dans le marais n'avaient pas été résolus. Là, le syndicat de rivières, les communes, le Département de l'Ain, l'agence de l'eau en tant que financeur, le CEN ont poussé pour trouver des solutions et enclencher une dynamique vertueuse. Durant les grandes pluies de l'hiver, nous avons en outre constaté que l'eau du marais s'est répartie partout grâce aux travaux de restauration, ce qui a limité des inondations en aval». Un sentier sur pilotis sera aménagé dans l'année pour valoriser ce site remarquable auprès des habitants.

Effet positif n°2 : moins de dégâts liés aux crues

Du côté de Chambéry, en Savoie, des travaux ambitieux ont été conduits sur la Leysse pour permettre aux crues de s'écouler dans la rivière sans inonder la ville et pour restaurer les zones humides. Réalisé il y a 150 ans, l'endiguement de la Leysse avait eu pour effet de déconnecter la rivière de ses annexes humides, annulant tous les bénéfices de l'étalement des crues dans ces espaces adjacents : épuration de l'eau par la végétation, écrêtement des crues, sédimentation des limons par le ralentissement du courant, développement d'un corridor écologique. Les travaux ont reconnecté la Leysse à près de 5 hectares de zones humides en reculant les digues. « Nous avons même créé plus de 3 hectares de nouvelles zones humides d'un seul tenant », indique Christophe Guay, responsable du service Gemapi de Grand Chambéry au Cisalb. Quant à la lutte contre les risques d'inondations, elle a prouvé son efficacité, le 4 janvier 2018 à peine les travaux achevés, lors d'une crue d'un fort débit de 200 m³ par seconde. Bilan : aucun débordement et plusieurs millions d'euros de dégâts évités !

Effet positif n°3 : une nature en vie

De nombreuses espèces animales et végétales dépendent des zones humides. Certaines vivent exclusivement dans ces milieux, d'autres y trouvent refuge, s'y nourrissent ou reproduisent. Dans l'Aude, grâce à la mobilisation née autour du Rébounédou, qui prend sa source dans des prairies humides de la commune de Belvis, la vie naturelle a repris. L'anthropisation du ruisseau dans les années 60 pour répondre aux attentes du monde agricole a généré la disparition d'une partie de la zone humide. Le lit de ce ruisseau a donc été rectifié afin de recréer les méandres historiques et restaurer le potentiel de la zone humide. « Depuis deux ans et la fin des travaux, nous voyons des frayères s'installer et le retour des amphibiens », indique Pierre Bardies, président du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Aude. La végétation est bien répartie également, grâce à la plantation d'espèces aquatiques et de 500 arbres le long du ruisseau ».

Effet positif n°4 : une économie locale plus forte

Une autre vertu de la restauration des zones humides est de contribuer au développement de l'agriculture, de la saliculture, de la pêche et d'assurer l'exploitation durable de matières premières comme le bois, le jonc et les roseaux utilisés par les métiers de la construction. En réponse aux attentes croissantes en matière de tourisme vert, elles favorisent aussi les activités sportives et de loisirs. À quelques kilomètres de Villefranche-sur-Saône, le marais de Boistray est le dernier grand marais du département du Rhône. Dans les années 60 et 70, les travaux de l'autoroute A6 et les aménagements de la Saône pour la navigation l'ont déconnecté de la rivière. Pour préserver cette vaste zone humide, la mobilisation des élus locaux, en lien avec les agriculteurs et le CEN Rhône-Alpes, a débouché sur un entretien traditionnel (fauche, pâturage, taille des arbres, conservation des mares...) bénéfique à une valorisation économique du site. Plusieurs débouchés ont été trouvés pour le

L'OBJECTIF

20 000 ha

de zones humides acquises par le Conservatoire du littoral et l'agence de l'eau entre 2007 et 2018.

LE RÉSULTAT

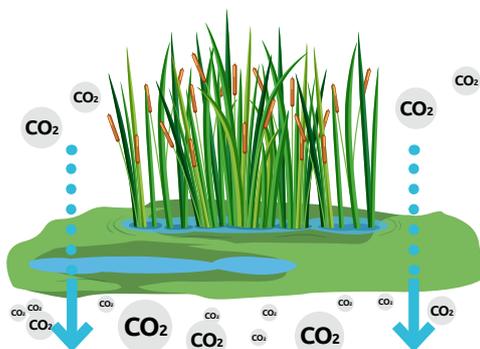
19 000 ha
restaurés et

16 000 ha
acquis à fin 2018

De 400 à 1 400 M€

Le bénéfice de la préservation des services rendus sur une période de 50 ans par les zones humides acquises par le Conservatoire du littoral. Pour un coût d'achat compris entre **200 à 300 M€**.

Source : CGDD 2010



733 KG

Le volume de carbone piégé par une tourbière par an.

ILS DÉPENDENT DES ZONES HUMIDES

30 %
des plantes protégées



50 %
des espèces d'oiseaux



100 %
des espèces d'amphibiens



66 %
des espèces de poissons

37 à 617 €

L'économie annuelle permise par un hectare de zone humide préservé pour lutter contre les risques d'inondations.

Source : Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement



foin, particulièrement apprécié en cas de sécheresse, et une partie des produits de la fauche est utilisée, sous forme de mini balles, par des viticulteurs locaux afin de lutter contre l'érosion dans les rangs de vigne. « Une convention signée avec le CEN fixe les périodes possibles de fauche et celles réservées au pâturage de mes 50 vaches limousines et de leurs veaux, que je valorise en viande directe et circuit court, témoigne Jérôme Rozier, agriculteur à Saint-Georges de Reneins installé sur la zone humide. *Ma volonté, sur ce marais qui souffre du réchauffement climatique, est de conserver des pratiques agricoles vertueuses et d'éviter une surexploitation* ».

Une
préservation
inscrite dans
la loi

Un atlas par sous bassin versant bientôt disponible

Du côté de l'agence de l'eau, la politique de soutien à la préservation et à la restauration des zones humides, enclenchée il y a plusieurs années, s'intensifie: « notre 11^{ème} programme 2020-24 vise un objectif de 10 000 hectares à restaurer ou à acquérir, il en reste encore 7 477 à réaliser, indique François Chambaud, chargé d'étude zones humides et biodiversité au sein de l'agence. *Compte tenu des avancées obtenues sur des zones humides de grande superficie, il convient désormais de s'intéresser à des espaces plus restreints, mais tout aussi importants. Les Plans de gestion stratégique des zones humides (PGSZH), que le Sdage 2016-2021 promeut à l'échelle des bassins versants, (lire page suivante) sont des outils parfaits pour cela, adaptés aux besoins des territoires et de nature à rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets* ». Quant au Sdage en préparation pour la période 2022-2027, il conforte la préservation des zones humides au rang des priorités. Un atlas est en cours d'élaboration afin de caractériser les pressions que ces milieux stratégiques subissent en raison de l'urbanisation ou de l'intensification de certaines pratiques agricoles. Composé d'une fiche type pour chaque sous-bassin de Rhône-Méditerranée, il sera publié cet été et contribuera à la mobilisation pour la préservation de notre assurance vie.



■ Les zones humides situées dans des dépressions stockent les eaux de ruissellement lors des pluies importantes. Ce stockage retarde le pic de crue, ce qui peut sauver des vies !

INTERVIEW Guillaume Gayet

Chef de projet Milieux humides au sein de l'unité Patrimoine naturel, pilotée par l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS, Guillaume Gayet explique pourquoi les zones humides sont de vrais atouts pour les territoires.

Avez-vous le sentiment que les collectivités s'intéressent aux zones humides ?

Guillaume Gayet L'intérêt porté aux zones humides est très hétérogène. Alors que certains élus ont bien saisi l'importance de leur préservation, d'autres les perçoivent uniquement comme des contraintes d'aménagement. Reste que la préservation des zones humides est reconnue d'intérêt général par la loi...

” *Un objectif de doublement des superficies de zones humides sous protection forte* “

Quels sont les arguments à avancer pour faire évoluer ces perceptions ?

Les retours d'expérience de la part des collectivités engagées dans des processus de restauration sont positifs. Trois motifs de satisfaction émergent de manière récurrente : les zones humides sont un levier puissant pour améliorer la qualité de l'eau potable et protéger la biodiversité ; leur préservation permet de réduire les aléas associés aux crues et au changement climatique ; enfin, elles sont le support d'un panel d'activités socio-économiques (agriculture, pêche, chasse, tourisme, mais aussi éducation à l'environnement). Les préserver garantit la sauvegarde de l'identité des territoires.

Qu'en est-il du 4^e Plan national en faveur des milieux humides annoncé pour 2021 ?

Il est en cours d'élaboration et sortira à l'occasion de la future Stratégie nationale biodiversité (SNB). Ces éléments ont été rappelés, en février dernier, à l'occasion des 50 ans de la Convention Ramsar pour la préservation des zones humides, par la secrétaire d'État à la biodiversité, Bérangère Abba. Elle a précisé que la SNB confirmera l'importance de restaurer ces milieux et qu'elle s'accompagnera d'un programme d'action spécifique. Elle a également rappelé que la préservation est au premier plan de la stratégie nationale des aires protégées et a fixé l'objectif de doubler les superficies françaises des zones humides sous protection forte.

L'outil numéro 1 pour la protection des zones humides

Nés avec le schéma d'aménagement de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021, les Plans de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) impulsent la prise en compte et la préservation des zones humides à l'échelle de bassins versants. Élaborés par des collectivités en concertation avec les différents acteurs du bassin versant, ils bénéficient d'un accompagnement et de crédits spécifiques de l'agence de l'eau dans le cadre du 11^e programme. Focus sur 2 exemples gagnants.

Conçus pour aider les collectivités à s'intéresser aux fonctions essentielles des zones humides de leur territoire, à les cartographier puis à évaluer les pressions qu'elles subissent, les PGSZH ont fait leur preuve pour prioriser les actions de préservation et de restauration à l'échelle d'un bassin versant. L'exemple du Parc naturel régional de Lubéron (PNR), en est l'illustration.

90 communes concernées

« Nous avons commencé à nous intéresser aux zones humides en 2010 dans le cadre du Sage du bassin versant du Calavon, où nous avons réalisé un inventaire de ces milieux, importants en nombre (plus de 300) et menacés, alors qu'ils contribuent à alimenter les cours d'eau en période de sécheresse et permettent de tamponner les crues, indique Jérôme Brichard, chargé d'étude au Parc et animateur Natura 2000 pour le site Le Calavon et l'Encreme. À l'époque, nous avons été au-delà du simple inventaire en évaluant les fonctions remplies par ces zones humides, leur état hydrologique et biologique, et les menaces qui pesaient sur elles afin de définir une stratégie pour chacune d'elles ». En concertation avec l'agence de l'eau, le PGSZH a été étendu à l'échelle de la réserve de biosphère Luberon-Lure afin d'intégrer les autres bassins versants du territoire du PNR, soient 245 000 hectares et 90 communes. Intervenant en tant qu'animateur, le Parc a ainsi permis d'harmoniser les méthodes d'inven-

taires à l'échelle de son territoire et de doter les collectivités de feuilles de route. « Sur certaines zones humides prioritaires, des conventions d'intervention sont signées entre le Parc, le Conservatoire d'espace naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes et la Safer afin de faciliter l'acquisition de parcelles et d'assurer une gestion pérenne des zones humides via des baux environnementaux avec des agriculteurs s'engageant de manière concrète », poursuit le chargé d'étude. D'autres zones humides feront l'objet de travaux à l'automne prochain.

Une stratégie zones humides à l'échelle de la Corse

Le PGSZH du Pays ajaccien a été validé en 2019 par la Commission locale de l'eau des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava. Intégré dans le volet zones humides du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, il dote le territoire d'un plan d'actions, appuyé d'une cartographie agissant en alerte et sensibilisation auprès des collectivités et aménageurs. À l'échelle de l'île tout entière, une stratégie pour les zones humides, portée par l'Office de l'environnement de Corse avec le soutien de l'agence de l'eau, est aussi en cours d'élaboration. Objectif : une vision plus fine de leur localisation et l'identification, des pressions qu'elles subissent. Avant la mise en œuvre de plans de gestion territorialisés.



■ La prairie humide de l'Encreme.

Actionnez le plan de Rebond !

Instauré pour aider à faire face à la crise sanitaire et mobilisable jusqu'à la fin de l'année, l'appel à projets "Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021" apporte un volet sur les zones humides. Les aides peuvent aller jusqu'à 70 % des montants des projets.



www.eaurmc.fr

Faites confiance à RhoMÉO

Le programme RhoMÉO, initialement financé par l'agence de l'eau et la région Auvergne-Rhône-Alpes, est aujourd'hui une boîte à outils à disposition de l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels et des collectivités. Elle repose sur 13 indicateurs opérationnels permettant d'effectuer des suivis de l'état des zones humides et des pressions exercées. La calculatrice RhoMÉO, logiciel téléchargeable libre de droits, facilite le calcul de ces indicateurs.

<http://www.rhomeo-bao.fr>

À lire

● **Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire**, des témoignages et exemples d'actions à l'attention des décideurs.



● **Les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques des zones humides, un état des connaissances dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.**

www.eaurmc.fr



Nouveau comité de bassin Rhône-Méditerranée

" Nous n'avons pas d'autres solutions que d'économiser l'eau "

Le nouveau comité de bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2021-2027 a été installé en janvier. Les 165 membres de cette assemblée définissant la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ont reconduit le président sortant.



■ Séance d'installation du nouveau comité de bassin Rhône-Méditerranée le 29 janvier dernier.

Quel est le bilan dressé par le comité de bassin à l'issue du précédent mandat ?

Le président: Ce mandat a été particulièrement actif en raison du combat mené avec les autres présidents de comités à l'échelon national pour défendre les capacités d'intervention des agences de l'eau. Une semaine après notre élection, le budget de l'État pour 2018 prévoyait une diminution d'un tiers des revenus des agences. Nous sommes parvenus à ramener cette baisse à 15 % et avons obtenu un retour de la Caisse des Dépôts sur les financements des projets pour l'eau à hauteur de 2 milliards d'euros. Parallèlement, nous avons adopté le 11^e programme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019-2024, soit 2,64 milliards d'aides financières pour les collectivités, industriels, agriculteurs et associations agissant pour la qualité de l'eau.

Nous avons aussi conduit les concertations nécessaires à l'établissement du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

2022-2027 (Sdage), actuellement en phase de consultation du public. Et récemment, dans l'esprit de solidarité qui prévaut au sein du comité, des aides d'urgence ont été votées pour les vallées des Alpes-Maritimes durement touchées par la tempête d'octobre dernier.

Comment se dessinent les trois ans à venir ?

Compte tenu de la situation économique de notre pays, nous savons qu'il faudra continuer à se battre pour défendre les moyens financiers des agences. Nous devons aussi montrer comment l'assainissement offre des éléments de solution à la crise sanitaire, par exemple en étudiant la circulation du virus dans les eaux usées. Nous devons aussi procéder au vote définitif du Sdage – qui vise un objectif de 68 % de cours d'eau en bon état écologique en 2027 – ainsi qu'à la révision à mi-parcours du 11^e programme et à la poursuite du travail sur les contrats globaux par bassin versant, car cette organisation des collectivités par bassin est essentielle pour relever les défis de l'eau.



UN COMITÉ DE BASSIN FORTEMENT RENOUEVÉ

La moitié des membres sont nouveaux et 42 % sont des femmes (contre 17 % dans le précédent comité).

Si l'effectif global reste inchangé, les différents collèges ont été réorganisés autour d'un collège des élus de 66 membres et de deux collèges d'égale importance (33 membres), l'un regroupant les associations de protection de la nature, pêcheurs, consommateurs et l'autre les professionnels de l'agriculture et de l'industrie.



Quelles seront les priorités du comité de bassin ?

Défendre le modèle de gouvernance de l'eau par grand bassin versant, comités de bassin et agences de l'eau sera la priorité, car toute recentralisation ou réduction des moyens d'action serait un terrible retour en arrière. Le changement climatique fait en outre émerger des défis nombreux; il sera notre fil conducteur, n'ayant pas d'autres solutions que d'économiser l'eau et de faire face aux aléas climatiques.



L'objectif de cours d'eau en bon état écologique fixé par le Sdage d'ici à 2027.

Sage

De l'importance des Commissions locales de l'eau...

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) sont élaborés par les Commissions locales de l'eau (CLE). Elles sont une quarantaine à l'échelle des deux bassins, toutes renouvelées récemment et présidées par des élus engagés, dont une dizaine endosse ce mandat pour la première fois.

« La question de l'eau est centrale pour notre territoire à la fois urbain et rural, naturel et agricole, d'où mon engagement pour la préservation de la qualité de l'eau et sa valorisation », témoigne Jérôme Viaud, maire de Grasse, vice-président du [Conseil départemental des Alpes-Maritimes](#) et président pour un deuxième mandat de la CLE du Sage de la Siagne, dont le périmètre concerne 26 communes des Alpes-Maritimes et du Var. Du fait de multiples enjeux liés à l'alimentation en eau potable, ce Sage a été lancé en juillet 2010. Il a fait l'objet d'un diagnostic dont les résultats mettent clairement en évidence un déficit en eau chronique durant l'été. Dans la foulée, plus de 60 actions visant une économie de 980 000 m³ ont été identifiées, qui restent à valider. « Nous sommes mobilisés au sein de la CLE afin de faire avancer ce dossier qui était resté en stand-by une dizaine d'années, poursuit Jérôme Viaud. Mon rôle passe par une recherche d'équilibres et de consensus. Il faut restaurer la confiance entre services de l'État, pêcheurs, associations, agriculteurs ».

40 CLE renouvelées

Elle aussi mobilisée pour un second mandat, Marie-Noëlle Battistel, députée et présidente de la CLE du Drac et de la Romanche (117 communes en Isère, Savoie et Hautes-Alpes), a obtenu l'approbation de son Sage en 2019. « L'eau est un bien crucial pour la vie et l'attractivité de nos territoires de montagne, qui doit se gérer dans le strict respect des équilibres naturels, dit-elle. Mon rôle est de faire converger des intérêts parfois contradictoires, ce qui nécessite temps et concertation ». Parmi les grands enjeux du Sage, la résolution des conflits nés des multiples usages de la ressource: eau potable, production hydroélectrique, tourisme, activités sportives... « Nous avons signé de belles victoires: la remise en eau du Drac ou l'élaboration de conventions de partage, poursuit l'élue. Une étude a aussi été lancée pour évaluer le rôle que les ouvrages hydroélectriques pourraient jouer dans la gestion des inondations ». Autre sujet d'actualité: l'élaboration de schémas de conciliation de la production de neige de culture.



Jérôme Viaud, président de la CLE du Sage de la Siagne.



Marie-Noëlle Battistel, présidente de la CLE du Drac et de la Romanche.

Podcast



Récits de rivières

Les agences de l'eau lancent le podcast « En immersion » sur les rivières de nos régions afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. 16 récits racontés par des passionnés d'eau douce plongent l'auditeur dans des ambiances apaisantes de bord de l'eau. Accessibles sur les plateformes d'écoute.



Gestion de l'eau

Donnez votre avis !

Jusqu'au 1^{er} septembre prochain, les comités de bassins et les préfets coordonnateurs de bassin invitent les citoyens à donner leur avis sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation. www.eaurmc.fr



Publications

> Anticiper le changement climatique pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Note du secrétariat technique du Sdage
16 pages - Novembre 2020

> Retrouvez les temps forts de l'activité de l'agence dans son rapport d'activité 2020.
52 pages - Mars 2021

> Fiscalité de l'eau : comment les redevances sont-elles perçues ? Comment sont-elles redistribuées sous forme d'aides ?

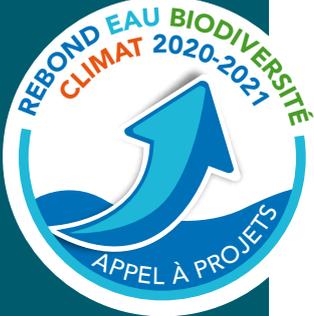
Édition 2021, 4 pages

www.eaurmc.fr

(LE SAVIEZ-VOUS ?)

90 M€

Le montant des aides accordées dès 2020 dans le cadre du plan de rebond Eau Biodiversité Climat de l'agence de l'eau.



3 383

Le nombre de projets pour l'eau financés par l'agence en 2020.



157

contrôles fiscaux ont été réalisés en 2020 par l'agence de l'eau pour un redressement fiscal de 1,7 million d'euros.



LA DISTANCE QUI SÉPARE EN MOYENNE DEUX OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU FRANÇAIS, gênant ainsi la circulation des poissons et des sédiments. Par comparaison, un Français parcourant 400 km par semaine serait alors confronté, pour mener sa vie de tous les jours comme toute autre espèce, au passage hebdomadaire de 80 barrages ou obstacles d'emprises et de hauteurs variées, soit plus de 10 franchissements par jour, ou plus de 4000 par an.

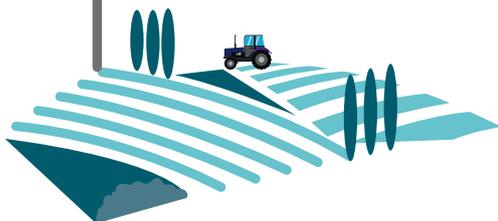
.....
➤ Source : édition 2020 des « Chiffres clés sur l'eau et les milieux aquatiques » - ministère de la Transition écologique et OFB



8,3%

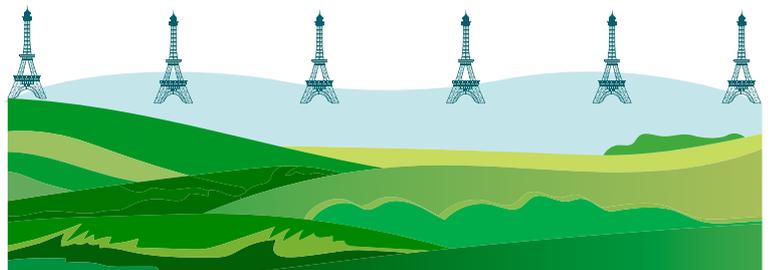
de la surface agricole française était occupée par l'agriculture bio en 2019.

.....
➤ Source : Naturefrance.fr, portail des données de l'OFB sur la biodiversité en France



6 fois

la superficie de la ville de Paris, c'est l'équivalent des espaces naturels et agricoles français artificialisés tous les ans entre 2006 et 2015.



.....
➤ Source : Naturefrance.fr, le portail des données de l'OFB sur la biodiversité en France

79,8%

Le rendement moyen, en 2017, du réseau de distribution d'eau potable en France. Autrement dit, pour cinq litres d'eau mis en distribution, un litre d'eau s'écoule vers le milieu naturel sans passer par le consommateur.



.....
➤ Source : édition 2020 des « Chiffres clés sur l'eau et les milieux aquatiques » - ministère de la Transition écologique et OFB

20%

du littoral français recule sous l'effet de l'érosion. 50 000 logements seraient menacés par le recul du trait de côte d'ici 2 100 dont 2/3 sujets au risque de submersion.



.....
➤ Source : rapport d'étude « Connaissance du trait de côte », Cerema, 2020

21%

des populations de poissons sont touchés par la surpêche sur les côtes françaises et 2 % sont considérés comme effondrés.



.....
➤ Source : IFREMER

42%

La part de femmes au comité de bassin Rhône-Méditerranée (contre 17 % auparavant) suite aux nouvelles règles sur la parité qui découlent de la loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) de décembre 2020.



68%

L'objectif de cours d'eau en bon état écologique visé par le prochain Sdage Rhône-Méditerranée d'ici 2027. 48 % le sont en 2020.

Rivière en bon état



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



70%



DES HAIES ONT DISPARU DES BOCAGES FRANÇAIS DEPUIS 1950 alors qu'elles sont un rempart contre les inondations et la sécheresse, mais aussi un réservoir de biodiversité.

.....
➤ Source : Office français de la biodiversité

NOUVEAU !

L'agence de l'eau ouvre son portail de Téléservices des aides



<https://aides.eaurmc.fr>

Depuis le compte de votre organisme, vous pouvez :

- Déposer vos demandes d'aides et suivre leur avancée en ligne
- Accéder à des fonctionnalités complémentaires vous permettant de gérer les accès utilisateurs, rechercher vos demandes d'aides, accéder à vos documents déposés...

Le portail a déjà été déployé auprès d'organismes situés sur les territoires des délégations de Besançon, Lyon et Marseille. Montpellier en mai.



Renseignez-vous auprès de votre délégation territoriale ou du siège de l'agence de l'eau

- BESANÇON : [Contact.BES-TSA@eaurmc.fr](mailto>Contact.BES-TSA@eaurmc.fr)
- LYON : [Contact.DTL-TSA@eaurmc.fr](mailto>Contact.DTL-TSA@eaurmc.fr)
- MARSEILLE : [Contact.MRS-TSA@eaurmc.fr](mailto>Contact.MRS-TSA@eaurmc.fr)
- MONTPELLIER : [Contact.MTP-TSA@eaurmc.fr](mailto>Contact.MTP-TSA@eaurmc.fr)
- SIÈGE : [Contact.siege-TSA@eaurmc.fr](mailto>Contact.siege-TSA@eaurmc.fr)